

Après une étude de 10 mois permettant de cerner vos besoins en matière de rénovations de vos logements, le conseil municipal a décidé de lancer son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vous pouvez désormais bénéficier de **conseils** pour vos travaux et de subventions pour leur **réalisation** en fonction de votre situation.

Cet accompagnement technique et administratif, mené par SoliHa territoires en Normandie, est financé par la ville de Dives-sur-Mer et par l'Etat (ANAH) et vous est donc totalement gratuit! Il s'agit d'une opération partenariale où la ville, l'état, le département et la CAF œuvrent pour améliorer le confort de vos logements et cela pour les trois années à venir.





Pour une information personnalisée et gratuite

Un conseiller de SOLIHA mandaté par la Ville de Dives-sur-Mer vous accueille

> Le 3^{ème} mardi du mois de 14h00 à 17h00

> > à la Mairie

Rue du Général de Gaulle. 14160 DIVES-SUR-MER

Permanences sur rendez-vous 02 31 86 70 50 contact@solihanormandie.fr



TERRITOIRES EN NORMANDIE

www.solihanormandie.fr











Opération **Programmée** d'Amélioration de l'Habitat



2023 - 2026









La ville de Dives-sur-Mer



s'engage pour l'amélioration

des conditions de vie de ses habitants

POUR QUI?

- Propriétaires occupants (sous conditions de ressources)
- Propriétaires bailleurs (logement loué à titre de résidence principale)
- (sous réserve de l'accord du propriétaire)

COMMENT?

Des aides exceptionnelles pour pouvoir réaliser des travaux dans mon logement

Un accompagnement personnalisé pour votre projet (Information sur l'ensemble des aides financières, conseils techniques, aides à l'établissement des demandes de subventions/prêts)





QUELS TRAVAUX?



Réduire

les dépenses énergétiques



Encourager

la mise aux normes des logements



Adapter les logements

pour préserver son autonomie



Développer une offre

de logements locatifs à loyers maîtrisés

ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant l'accord des diffétents organismes financeurs



COMMENT SE DEROULE L'ACCOMPAGNEMENT?

1 LE PROJET



J'ai un projet de travaux pour le logement dont je suis propriétaire

2 SOLIHA



Je contacte SOLIHA. En fonction de mon projet de travaux et de mes revenus, un conseiller identifie les dipositifs auxquels je suis éligible et m'informe sur les démarches à suivre

3 LE DIAGNOSTIC



Un technicien vient chez moi pour visiter mon logement, me conseiller et réaliser un diagnostic personnalisé. Sur cette base, il soumet des scénarios de travaux, selon mes besoins, pour améliorer mon confort.

4 LE DEVIS



Une fois mon projet défini, je fais faire les devis auprès des entreprises de mon choix et, si besoin, je demande à SOLIHA de les analyser et de les vérifier avec moi.

5 LE FINANCEMENT



Le conseiller SOLIHA calcule le montant de toutes les subventions mobilisables afin d'optimiser mon plan de financement.

Il monte et dépose mon dossier auprès des différents financeurs.

6 LES TRAVAUX



Lorsque j'ai reçu une réponse positive à mes demandes de financements, les entreprises peuvent commencer les travaux

1 LES SUBVENTIONS



Une fois les travaux terminés, mon conseiller SOLIHA fait les demandes de paiement de subventions auprès des finançeurs



